

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la quarante-huitième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 19 novembre 2008, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

---

**Intégration de la mineure en science politique dans la liste B pour l'obtention d'un baccalauréat par cumul de programmes**

**Résolution CFSPD-2008-2009-384**

ATTENDU la modification au Règlement n<sup>o</sup> 5 sur les baccalauréats par cumul de programmes;

ATTENDU que le programme de mineure en science politique mène à une attestation d'études;

ATTENDU l'avis favorable de la Faculté des sciences humaines d'inclure la mineure en science politique dans la liste B des programmes qui mènent à l'obtention d'un baccalauréat par cumul de programmes (Baccalauréat ès arts);

ATTENDU la résolution BSP-05-11-08-3.1 du Comité de programme de science politique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dan O'Meara, appuyé par monsieur Jean-Guy-Prévost que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

DONNE un avis favorable à l'inclusion de la mineure en science politique dans la liste B des programmes menant à l'obtention d'un baccalauréat ès arts par cumul de programmes et l'ACHEMINE au Bureau de l'enseignement et des programmes et au vice-rectorat à la Vie académique pour approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Montréal, le 20 novembre 2008

René Côté  
Doyen